

d'arrêter, que le premier Président écrivoit au Roi pour lui marquer qu'il n'y avoit point eu de Commissaires pour la rédaction. Mais le lendemain un second Courier a rapporté des Lettres de Cachet portant ordre au premier Président & aux deux plus anciens Conseillers de chacune des trois Chambres de se rendre auprès du Roi le 31. à dix heures du matin, pour y recevoir sa réponse aux dernières remontrances. On dit qu'elles paroissent, mais non si vives, ni si pressantes qu'elles avoient été dressées d'abord. On doit y avoir supprimé, par ménagement, l'opposition du Maréchal Duc de Belleisle avec celle de Mr. Fouquet son ayeul ; & d'autres comparaison. Le premier Avocat-Général de la Chambre des Comptes du même Parlement de *Rouën* a reçu aussi deux Lettres de la Cour, l'une du Chancelier, l'autre du Comte de Saint Florentin, Secrétaire d'Etat, portant toutes deux, que le Roi ne vouloit point de députation. La Chambre en reçut en même-tems deux routes semblables. Cette conjoncture faisoit appréhender aux Membres de la Compagnie, mandés par Sa Majesté & retenus à la suite de la Cour comme des otages, qu'on ne vengât sur eux les démarches de leurs confrères, par une plus longue détention ; mais non, ils sont tous revenus à l'exception du Procureur-Général, qui doit être aussi présentement de retour à *Rouën*.

La Cour des Aides à *Paris* fait aussi parler d'elle. Ayant rendu au mois de Juillet dernier un Arrêt portant que les rôles de la Capitation & des Vingtièmes seroient déposés aux Gressés des Elections, le Roi a cassé cet Arrêt, & en le cassant a ordonné que les rôles fussent remis aux Subdélégués des Intendants. La Cour des Aides,

qui,